

**RESULTATS DU CONTRÔLE SANITAIRE
DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLOZEVET

Service émetteur : Délégation Départementale du Finistère
Département Santé-environnement

Date : Quimper, le 3 décembre 2020

CC HAUT PAYS BIGOUDEN

(0629)

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : mardi 10 novembre 2020 à 11h15
Installation	TTP	000461	KERLAERON.	par : WOJTOWICZ FLORIAN
Point de surveillance	P	000000489T	STATION-RESERVOIR KERLAERON.	Type visite : AU
Localisation exacte			SORTIE RES. ST-RENAN.	Motif : ETUDE

Mesures in situ :	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

ANALYSE PAR : LABOCEA - Site de Quimper 2902

(22 Avenue de la Plage des Gueux, ZA de Créac'h Gwen - CS 13031, 29334 QUIMPER cedex Tél : 02 98 10 28 88)

Type d'analyse : METAB (Code SISE : 00241706)	Dossier : 201104079494011	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
Résultats		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

PESTICIDES DIVERS

2,4-D-isopropyl ester	<0,050 µg/L		0,10		
Chlorothalonil-4-hydroxy	<0,020 µg/L		0,10		
Total des pesticides analysés	0,85 µg/L		0,50		

PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...

2,6-Diethylaniline	<0,020 µg/L		0,10		
2-Chloro-N-(2,6-diethylphenyl)acetamide	<0,020 µg/L		0,10		
ESA acetochlore	0,235 µg/L		0,10		
ESA alachlore	0,220 µg/L		0,10		
ESA metazachlore	0,465 µg/L		0,10		
ESA metolachlore	0,720 µg/L		0,10		
OXA acetochlore	<0,020 µg/L		0,10		
OXA alachlore	<0,020 µg/L		0,10		
OXA metazachlore	<0,020 µg/L		0,10		
OXA metolachlore	0,025 µg/L		0,10		
SAA Acétochlore	<0,020 µg/L		0,10		

PESTICIDES CARBAMATES

Desmethyl-pirimicarb	<0,020 µg/L		0,10		
----------------------	-------------	--	------	--	--

PESTICIDES SULFONYLUREES

2-Aminosulfonyl-N,N-diméthylnicotin	0,105 µg/L		0,10		
-------------------------------------	-------------------	--	-------------	--	--

METABOLITES DES TRIAZINES

Hydroxyterbutylazine	<0,020 µg/L		0,10		
Simazine hydroxy	<0,050 µg/L		0,10		

PESTICIDES TRICETONES

CMBA	<0,050 µg/L		0,10		
------	-------------	--	------	--	--

(1) Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

(2) Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement 00225995)

Cette analyse des métabolites de pesticides est faite dans le cadre de la suite de l'étude annoncée par courrier du 27 septembre 2019. Pour les métabolites pertinents, les résultats montrent la présence d'ESA metolachlore et de 2-Aminosulfonyl-N,N-dimethylnicotinamide, à des concentrations supérieures à la limite de qualité fixée à 0,1 µg /l par substance individuelle dans l'eau distribuée et le dépassement de la limite de qualité fixée à 0,5 µg/l pour la somme de tous les métabolites pertinents détectés et quantifiés.

Pour le Directeur départemental, la
responsable du pôle eaux destinées à la
consommation humaine

Signé

Janine CONAN